



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le lundi 31 mars 2025 à 16 h 01 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, messieurs les conseillers, Steve Moran, président, Edmond Leclerc et madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Monsieur le conseiller Steve Moran, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Lyne Savaria, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de cabinet, M^e Véronique Denis, greffière et M^e Camille Doucet-Côté, greffière adjointe ainsi que Renée Guénette, chef de section, Finances et Richard Kouamé, directeur, Finances.

CE-2025-204*

MODIFICATIONS AU BUDGET 2025 ADOPTÉ AINSI QU'AU PLAN D'INVESTISSEMENT - VOLET MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES DE LA VILLE DE GATINEAU ADOPTÉ POUR LES ANNÉES 2025, 2026 ET 2027

CONSIDÉRANT QUE le 10 décembre 2024, le conseil a adopté le budget pour l'année commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre 2025, établissant les revenus et les dépenses pour la période au montant de 886 960 468 \$ (CM-2024-898) ainsi que le Plan d'investissements - Volet maintien des infrastructures de la Ville de Gatineau pour les années 2025, 2026 et 2027 (CM-2024-899);

CONSIDÉRANT QUE le 18 mars 2025, le conseil a donné le mandat à l'administration municipale de proposer des options et les actions nécessaires afin de retrancher 10 millions de dollars des revenus provenant de la taxe sur les parcs de stationnement (CM-2025-200);

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé, dans un premier temps, de réduire la dépense d'investissement en infrastructure au budget 2025 financée par paiement comptant de 10 M\$;

CONSIDÉRANT QUE ceci aura pour effet de réduire le financement comptant du Plan d'investissements - Volet maintien des infrastructures pour l'année 2025, cette réduction sera compensée par l'augmentation de la dette de l'ensemble des contribuables puisque le conseil désire maintenir les projets adoptés au Plan d'investissement – Volet maintien de l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'administration reviendra au conseil avec d'autres options potentielles pour compenser la réduction des revenus de 10 millions, options dont le potentiel ne sera connu qu'en juillet 2025, et qui consisteront l'utilisation :

- de l'excédent de fonctionnement 2024;
- de budgets disponibles en 2025 suivant la 1^{re} révision trimestrielle;
- du montant disponible alloué à l'initiative d'acquisition de terrain au budget 2025.

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de modifier le budget 2025 adopté (CM-2024-898), soit par la réduction des revenus de la taxe sur les stationnements de 10 M\$ et la réduction de la dépense d’investissement en infrastructure financée par paiement comptant de 10 M\$, pour un budget révisé de 876 960 468 \$;
- de modifier le Plan d'investissements - Volet maintien des infrastructures de la Ville de Gatineau pour les années 2025, 2026 et 2027 adopté (CM-2024-899), afin de modifier la source de financement des projets d’infrastructures adoptés de « comptant » à « règlement d’emprunt » pour un montant total de 10 M\$ en 2025;
- de mandater le Service des finances de revenir au conseil en juillet 2025 afin d’évaluer la possibilité d’utiliser les excédents de fonctionnement de 2024, les budgets disponibles en 2025 suivant la 1^{re} révision trimestrielle et le montant alloué à l’initiative d’acquisition de terrain au budget 2025, ceci afin de revoir la portée de la réduction de la dépense d’investissement en infrastructure au budget 2025 de 10 M\$ et le montant du financement nécessaire par règlement d’emprunt;
- d’autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mars 2025.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Dépôt de document - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 965-1-2025 modifiant le Règlement numéro 965-2024 décrétant l'imposition et le prélèvement d'une taxe sur les parcs et les terrains de stationnement pour l'année 2025
2. Dépôt de document - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 983-2025 autorisant une dépense et un emprunt de 10 000 000 \$ pour effectuer divers travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout inclus au plan d'investissements - Volet maintien

STEVE MORAN
Président
Comité exécutif

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif